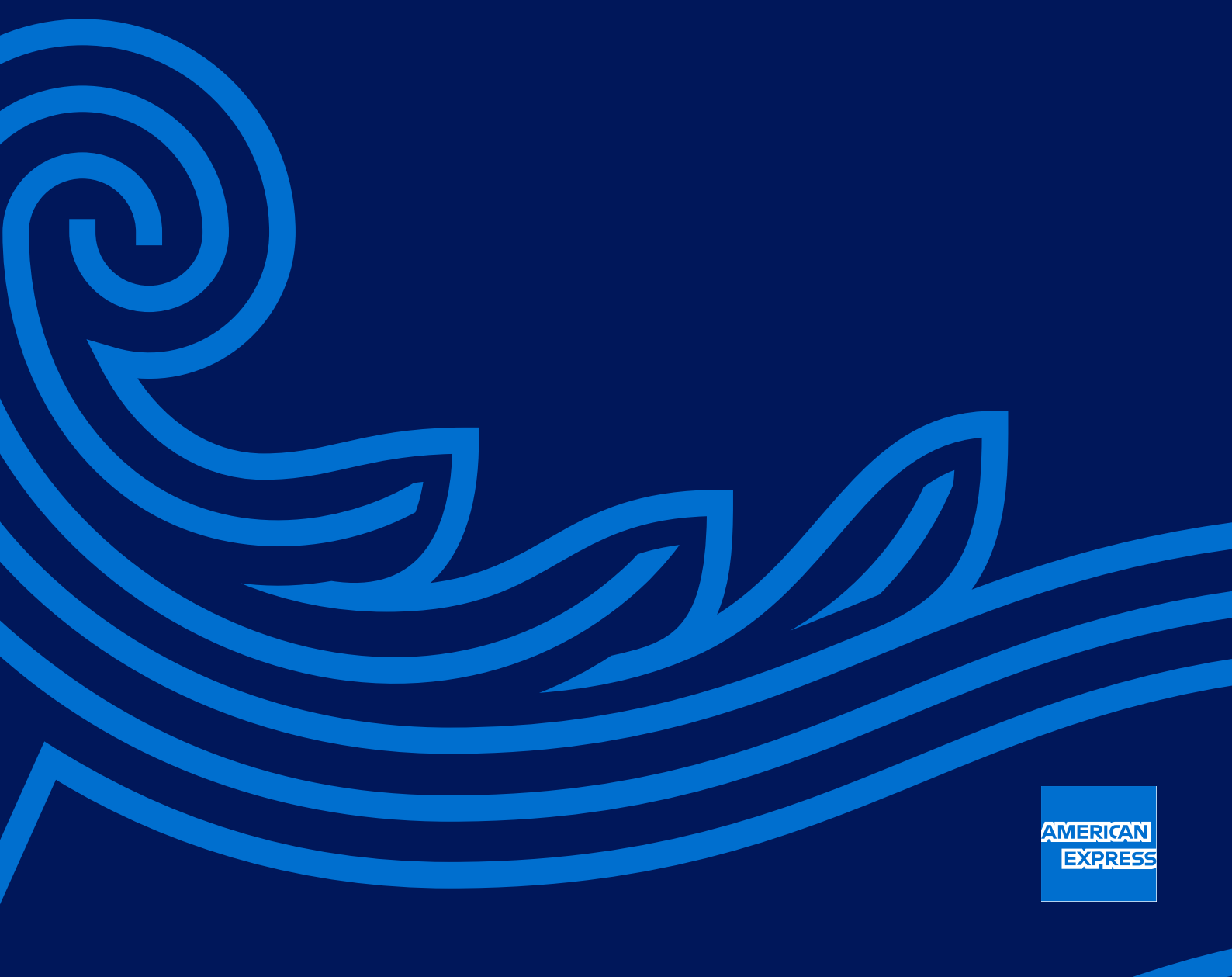


Conditions

Centurion - Dining for 2



Conditions

Centurion - Dining for 2

1. L'Avantage

- A. L'Avantage 'Dining for 2' consiste en un menu 2 services gratuit dans les restaurants participants pour les Titulaires d'une Carte et un invité (l'Avantage). Différentes conditions s'appliquent pour l'édition exclusive Centurion.
- B. L'Avantage est disponible pendant des périodes prédéterminées (la " période du Dining for 2").
- C. Un menu spécialement sélectionné sera fourni lors de l'utilisation de l'Avantage (le "Menu de l'Avantage").

2. Demander et utiliser l'Avantage

- A. L'Avantage est uniquement disponible pour les Titulaires de Cartes American Express Centurion émises en Belgique et au Luxembourg ("Titulaires de Cartes"). L'Avantage n'est pas disponible pour les Titulaires de Cartes ayant un Compte Carte bloqué ou un Compte Carte présentant un retard de paiement.
- B. L'Avantage ne peut être utilisé que par la création d'une réservation via l'Application Amex Experiences. En effectuant une réservation, le Titulaire de Carte accepte les présentes conditions de prestation.
- C. Les périodes du Dining for 2 sont communiquées par American Express via l'Application Amex Experiences. L'Avantage peut être activé pendant les périodes de repas planifiées.
- D. L'avantage peut être activé pendant 3 périodes de Dining for 2 par année civile.
- E. Au moins 10 jours avant et pendant les périodes Dining for 2, les Titulaires de Carte peuvent réserver dans un restaurant participant via un lien à retrouver dans l'Application Amex Experiences.
- F. L'Avantage peut être utilisé par le Titulaire de la Carte Centurion principale ou par le Titulaire de la carte Centurion supplémentaire jusqu'à une fois maximum par période Dining for 2. La Carte principale et la (ou les) Carte(s) supplémentaire(s) forment ensemble un seul et même Compte Carte.
- G. Le nombre de places disponibles dans les restaurants participants est limité. Les Titulaires de Carte sont donc encouragés à réserver bien à l'avance.
- H. Une liste des restaurants participants se trouve sur le lien de réservation dans l'application Amex Experiences. La liste des restaurants participants peut varier en fonction de la période du Dining for 2.
- I. Les Titulaires de Carte doivent utiliser l'avantage en scannant un QR code avec l'Application Amex Experiences dans le restaurant participant pour recevoir le menu de l'Avantage.
- J. Les boissons et/ou les aliments supplémentaires en dehors du menu de l'Avantage peuvent être commandés moyennant des frais supplémentaires. Le cas échéant, le Titulaire de la Carte se chargera, lui-même du paiement de ces commandes supplémentaires.
- K. L'Avantage n'est pas disponible pour les visites sans réservation dans les restaurants participants.
- L. L'Avantage ne peut être combinée avec d'autres promotions, remises ou bons dans les restaurants participants.
- M. Les Titulaires de Carte qui abusent de l'Avantage devront s'acquitter d'un montant de 150 € par réservation.

3. Durée de cet Avantage

- A. Cet Avantage sera disponible du 01-01-2025 au 31-12-2025, sauf modification conformément à l'article 4.

4. Modifications apportées à cet Avantage

- A. American Express peut modifier, prolonger, limiter ou mettre fin à l'Avantage à tout moment sans préavis.

Conditions

Centurion - Dining for 2

5. Autres informations importantes

- A. L'Avantage est personnel et non transférable.
- B. L'Avantage n'est pas échangeable contre de l'argent comptant.
- C. L'Avantage est fourni par un partenaire tiers, DiningCity. American Express n'a pas accès aux réservations et ne peut ni les créer ni les modifier.
- D. American Express n'est en aucun cas responsable des problèmes ou des conséquences relatifs aux réservations effectuées dans le cadre de cet Avantage.

American Express Europe S.A. succursale belge, dont le siège social est situé 100 Bld. du Souverain, 1170 Bruxelles (Watermael-Boitsfort), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et dans le registre TVA sous le numéro (BE)0776.653.759, avec un compte bancaire auprès de BNP Paribas Fortis (BIC GEBABEBB) IBAN BE39 2100 0821 2619, et avec site web commercial principal www.americanexpress.be. American Express Europe S.A. est une société de droit espagnol, dont le siège social est situé Avenida Partenón 12-14, 28042 Madrid (Espagne), inscrite au registre de commerce de Madrid sous le numéro M-257407, Volume 15.348, Section 8, Livre 204, première entrée, avec numéro d'identification fiscale NIF A-82628041, autorisée en tant qu'établissement de paiement par la Banco de España et enregistrée à ce titre sous le numéro 6837, et avec site web commercial principal www.americanexpress.es.

AMEX Asesores de Seguros, Sociedad de Agencia de Seguros Vinculada, S.A.U. est agent d'assurances, société détenue à 100% par American Express de España, S.A.U. Inscrite en Espagne dans le registre administratif des distributeurs d'assurances et de réassurances de la Dirección General de Seguros (DGS), No. AJ0022, et avec garantie financière et assurance de responsabilité. NIF: A-79770608. Partenon Avenue 12-14. 28042 Madrid, Espagne. AMEX Asesores de Seguros est sous la supervision de la DGS et autorisée à exécuter des activités de distribution d'assurances en Belgique et au Luxembourg.

Copyright © 2025. American Express Company.
Tous droits réservés